

LE CONTRAT D'ACHAT

Code produit : 2HC / Version : v1

FINALITE DE LA FORMATION

- Maitriser le niveau de connaissances juridiques attendues.
- Etablir un contrat achat
- Connaître les clauses essentielles afin de plus couvrir les principaux risques

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier les clauses essentielles permettant de couvrir les risques principaux liés à la relation commerciale avec un fournisseur
- Connaître la responsabilité personnelle de l'acheteur
- Anticiper les risques juridiques pour l'entreprise
- Améliorer la pertinence des négociations
- Pratiquer des achats responsables

PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Acheteur

PREREQUIS

Aucun

MODALITES

Durée : 7 heures / 1 jour

Type : Présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques : Apports théoriques et pratiques, jeux de rôle, QCM, vidéo de présentation, supports informatique, livrets...

Validation des acquis : QCM, tour de table, observation.

Sanction de la formation : Attestation de fin de formation, certificat de réalisation.

Profil de l'intervenant : Formateur spécialisé dans le domaine

PROGRAMME

- **Maitriser les principes juridiques fondamentaux**
 - Les principes clés de la contractualisation.
 - Caractéristiques d'un contrat : le contrat est la loi des parties
 - Formaliser d'un contrat.
 - Identifier l'obligation de moyens/de résultats.

- **Les clauses contractuelles essentielles**
 - Le préambule et l'objet du contrat.
 - Les documents contractuels.
 - Le prix et les conditions de paiement.
 - Les pénalités : avantages et inconvénients.
 - Autres clauses essentielles.
 - Interruption d'un contrat.

- **Les textes spécifiques à connaître**
 - La sous-traitance.
 - Le délit de marchandage.
 - La loi Dutreil 2.
 - Le transfert du contrat de travail.

- **Les règles du droit de la concurrence**
 - L'Autorité de la concurrence, la DGCCRF.
 - Les pratiques discriminatoires.
 - Le refus de vente, l'abus de position dominante.
 - Le taux de dépendance, les ruptures brutales/abusives
 - Interruption d'un contrat.

- **Les règles du droit des affaires à l'international**
 - Les grandes catégories de droit.
 - Les conventions internationales.
 - Les 3 clauses incontournables : loi, juridiction, incoterm

LES + ASFO

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.